

# Tarifs 2026 des examens TCF IRN, TCF TP, TCF CANADA

<b>TCF IRN SO - sur ordinateur</b>	<b>220 euros</b>	Attestation provisoire immédiate (*) Attestation définitive sous 2 semaines (**)
<b>TCF Tout Public SO (*) - sur ordinateur</b>		
<b>Epreuves obligatoires</b>	<b>160 euros</b>	(*) Attestation provisoire immédiate Attestation définitive sous 2 semaines
<b>Complet (obligatoires + 2 complémentaires)</b>	<b>260 euros</b>	(*) Attestation provisoire immédiate pour les épreuves obligatoires Attestation définitive sous 2 semaines
<b>TCF Canada SO (**) – sur ordinateur</b>		
<b>4 épreuves indissociables</b>	<b>220 euros</b>	(*) Attestation provisoire immédiate pour les épreuves obligatoires
<ul style="list-style-type: none"><li>○ <b>Compréhension orale</b></li><li>○ <b>Compréhension écrite</b></li><li>○ <b>Expression écrite</b></li><li>○ <b>Expression orale</b></li></ul>		
<b>EXAMEN CIVIQUE - sur ordinateur</b>	<b>60 euros</b>	Attestation définitive sous 12 heures (**)

(\*) Attestation provisoire immédiate pour les épreuves de compréhension orale et de compréhension écrite

(\*\*) Les délais de délivrance des attestations sont donnés à titre indicatif. Les attestations sont délivrées par France Éducation International.

## MODALITÉS D'INSCRIPTION

**Vous devez télécharger directement sur le site ou demander votre bulletin d'inscription par email à [booking@accord-langues.com](mailto:booking@accord-langues.com) puis l'envoyer, complété, par email à [booking@accord-langues.com](mailto:booking@accord-langues.com)**

Pour toute information complémentaire sur les modalités d'inscription aux examens, merci d'envoyer un mail à [info@accord-langues.com](mailto:info@accord-langues.com)

**IMPORTANT : votre inscription à l'examen ne devient définitive qu'à réception du règlement par carte bancaire ou espèces. Les chèques ne sont pas acceptés pour les inscriptions aux examens !**

Si vous souhaitez vous inscrire en venant à l'école ACCORD, merci de bien noter que **le service des examens de ACCORD est ouvert uniquement : mardi après-midi de 14h30 à 17h00, mercredi après-midi de 14h30 à 17h00, et jeudi après-midi de 14h30 à 17h00.**

**Si vous souhaitez contacter le service des examens de ACCORD par téléphone, merci de bien noter que le service ne vous répondra qu'aux jours et horaires indiqués ci-dessus, le service des examens étant fermé tous les matins ainsi que tous les lundis et vendredis après-midi !**